

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 30 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DAC 3 Subventions (70.000 euros) et convention avec les associations Cirque Ici, Décor Sonore, Ktha Compagnie et Même Ici œuvrant en faveur du cirque et des arts de la rue.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, relatif à l'attribution de subventions à quatre compagnies et par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'attribution de la subvention de fonctionnement à l'association Cirque Ici ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 25.000 euros est attribuée à l'association Cirque Ici, 20, rue Rodier 75009 Paris, au titre de l'année 2017 ; SIMPA 20422 ; 2017-03139.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention financière annuelle relative à l'attribution d'une subvention à l'association Cirque Ici, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement de 15.000 euros est attribuée à l'association Décor Sonore, 77, rue des Cités Villa Mais d'Ici 93300 Aubervilliers, au titre de l'année 2017. SIMPA 20844 ; 2017-03365.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement de 15.000 euros est attribuée à l'association Ktha compagnie, 22-26, rue du Sergent Bauchât 75012 Paris, au titre de l'année 2017 ; SIMPA 20192 ; 2017-03199.

Article 5 : Une subvention de fonctionnement de 15.000 euros est attribuée à l'association Même Ici, 23, rue Ramponeau 75020 Paris, au titre de l'année 2017. SIMPA 139301 ; 2017-03417.

Article 6 : La dépense correspondante, soit 70.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO